

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIE

P. O. Box 3243

Tel.: 011 551 45 54

Fax: 011 5513036

**Allocution du
Président de la Commission de l'Union africaine,
Monsieur Moussa Faki Mahamat,
au Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité
en Afrique**

13-14 novembre 2017

Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal,

Mesdames Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,

Mesdames Messieurs les représentants des Missions diplomatiques et Organisations internationales,

Chers participants au Forum de Dakar,

Mesdames Messieurs,

Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Président Macky Sall et au gouvernement sénégalais pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé. Celui-ci n'a, au demeurant, rien de surprenant sur cette terre de la Teranga que je conçois comme un concept intégrateur de mémoire, d'hospitalité, d'authenticité et de saveurs.

Le Forum de Dakar est devenu, au fil des ans, un rendez-vous majeur de la réflexion stratégique en Afrique. Il s'ajoute à nombre d'autres initiatives similaires qui rythment le calendrier politique continental. Je pense ici à notre retraite annuelle sur la paix et la sécurité, qui vient de se conclure avec succès à N'Djamena sur le thème du multilatéralisme, et au Forum de haut niveau de Tana sur la sécurité en Afrique, qui se tient aussi chaque année en Éthiopie, avec le soutien de l'Union africaine.

En mettant en présence praticiens, universitaires, membres de la communauté académique, activistes de la société civile et gouvernants, le Forum de Dakar offre l'opportunité d'échanges fructueux. Ces échanges se nourrissent à plusieurs sources: les leçons du terrain et les pistes novatrices que la recherche scientifique permet de frayer, la liberté de ton qu'offre l'appartenance à la société civile et l'expérience qui naît de la gestion étatique.

Mesdames Messieurs,

A l'évidence, l'Afrique est confrontée à de nombreux défis sur le plan sécuritaire. Rien n'illustre mieux cet état de fait que les avatars électoraux et démocratiques, d'une part, et, d'autre part, les phénomènes de dissidence armée qui continuent d'avoir cours dans certains de nos États, ainsi que la

prégnance des fléaux connexes du terrorisme et de la criminalité organisée en différentes régions du continent.

Les défis dont il s'agit sont interdépendants et multidimensionnels. Ils sont à la fois conjoncturels et structurels.

Ils renvoient tous, d'une manière ou une autre, à un « mal africain », qui conjugue, dans une grammaire complexe, crise de croissance de l'Etat africain moderne et conséquences de mutations sociales et sociétales mal maîtrisées. La mondialisation et la dérégulation quelquefois sauvage dont elle s'est accompagnée ont ajouté à la complexité du paysage.

L'incapacité du système international à dépasser ses égoïsmes et ses penchants à la domination des plus faibles rend encore plus difficile l'entreprise de promotion d'un monde paisible et plus juste.

Mesdames Messieurs,

Dans le cadre de l'Agenda 2063, l'Afrique s'est fixée un objectif particulièrement ambitieux, celui de faire taire les armes à l'horizon 2020. Trois années seulement nous séparent de cette échéance.

Au regard de la complexité des situations dont nous sommes saisis, des doutes existent quant à l'atteinte de cet objectif.

Ces doutes et les questionnements qu'ils soulèvent ne cessent de tarauder nos esprits. Une réflexion nouvelle sur les réponses internationales à la persistance de foyers de violence est, dès lors, cruciale.

Il est légitime, dans ce contexte, de s'interroger sur l'adéquation de ces réponses aux formes de violence terroriste et criminelle qui perdurent dans la Corne de l'Afrique, le Bassin du Lac Tchad et au Sahel, pour ne prendre que ces exemples.

Le système international actuel de maintien de la paix est tributaire des conditions historiques de son émergence. Lorsqu'il a vu le jour, les formes actuelles de violence n'avaient pas cours ou, à tout le moins, ne présentaient pas la même intensité et, encore moins, la même dangerosité.

Dans la plupart des situations marquées par une violence asymétrique, les missions de maintien de la paix, lorsqu'elles sont déployées, éprouvent des difficultés à s'adapter à l'environnement dans lequel elles sont censées

opérer. Elles manquent de flexibilité, et les limites qu'imposent leurs mandats et leurs règles d'engagements handicapent parfois leur capacité d'action. Dans certaines situations, elles sont contraintes de consacrer l'essentiel de leur effort à leur propre protection, au détriment de la mise en œuvre des tâches de protection des civils et d'appui à la mise en œuvre d'accords de paix.

Cette « impuissance de la puissance » face aux groupes terroristes et criminels et à d'autres entités rebelles apparaît aujourd'hui comme l'une des caractéristiques des missions classiques de maintien de la paix sur les théâtres africains.

Loin de moi la tentation de remettre en cause les résultats qui ont été obtenus. Je voudrais souligner que, dans de nombreuses situations, ces missions ont facilité la mise en œuvre d'accords politique de paix et de réconciliation et ouvert la voie à des évolutions pacifiques dans les pays concernés. Elles ont protégé les civils et facilité l'acheminement de l'assistance humanitaire, suppléant ainsi les carences liées à l'absence d'une autorité étatique.

De fait, une nouvelle division des tâches se fait progressivement jour entre l'Union africaine et les Nations unies. Il s'agit, en termes schématiques, pour la première d'assumer des tâches d'imposition de la paix et de lutte contre certains types de menaces à la paix et à la stabilité et pour la deuxième de prendre la direction des efforts de stabilisation à long terme.

Mesdames Messieurs,

Des formes novatrices et adaptées de coopération régionale sont en train d'être expérimentées. Elles s'emploient à mutualiser les efforts et les moyens, à adapter les mandats des forces déployées aux réalités auxquelles elles sont confrontées.

L'Union africaine a joué un rôle pionnier à cet égard, ainsi que le démontrent le déploiement de sa Mission en Somalie et la création de la Force régionale chargée de neutraliser l'Armée de Résistance du Seigneur. Les Missions déployées au Mali et en République centrafricaine, avant leur reprise par les Nations unies, s'inscrivaient dans la même logique.

La Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram et la Force conjointe du G5 Sahel constituent les plus récentes illustrations de ce que je

pourrais appeler une « doctrine africaine des opérations de soutien à la paix ».

Il est de la plus haute importance que les Nations unies, dans le cadre d'un urgent ajustement des arrangements relatifs au financement des opérations de paix, apportent le soutien requis à ces initiatives pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Face à l'importance des enjeux, les hésitations et atermoiements ne sont plus de mise.

Après tout, ces initiatives participent de la sécurité collective. En les entreprenant, l'Union africaine et les entités sous-régionales concernées agissent au nom du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Celle-ci doit être assumée dans son intégralité.

C'est dans cet esprit que nous avons entrepris des démarches auprès des Nations unies pour la mobilisation d'un soutien plus prévisible et pérenne en faveur des opérations africaines de paix lancées avec le consentement du Conseil de sécurité. En pratique, l'Afrique fournirait 25% des financements requis, cependant que les Nations unies mobiliseraient les 75% restants par le biais des contributions mises à recouvrement. Des mécanismes appropriés de planification et de consultation seraient mis en place, et les mesures nécessaires prises pour assurer l'effectivité du dispositif de reddition des comptes en matière de respect des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Il est regrettable de noter que les progrès réalisés sur cette voie restent très limités. Je remercie le Sénégal pour avoir initié, au niveau du Conseil de sécurité, la résolution qui a permis de lancer ce processus.

Mesdames Messieurs,

La réponse aux menaces de l'heure postule le renforcement de la collaboration entre nos États membres. L'échange de renseignements et la coopération opérationnelle sont essentiels pour combattre le crime organisé et le terrorisme.

A cet égard, nous avons, au niveau de l'Union africaine, mis en place un certain nombre d'institutions pour promouvoir une telle approche. Je voudrais citer ici le Centre africain d'Etude et de Recherche sur le terrorisme, le Mécanisme de coopération policière AFRIPOL et le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité d'Afrique.

Les Processus de Nouakchott et de Djibouti sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans le Sahel et la Corne de l'Afrique participent du même effort. Nous œuvrons à une plus grande synergie entre ces deux processus pour imprimer davantage de cohérence à notre action.

Il est, par ailleurs, évident que les défis liés au terrorisme et à la criminalité organisée ne peuvent être durablement traités par la seule approche militaire et sécuritaire. Ces fléaux sont très souvent la manifestation de problèmes plus profonds, mêlant déficiences en termes de gouvernance, marginalisation, violations des droits de l'homme et bien d'autres facteurs.

Sur la durée, la solution réside dans des approches globales et intégrées, combinant judicieusement actions coercitives et programmes de développement, visant à s'attaquer à la racine des crises en cause.

Mesdames et Messieurs,

L'appropriation des efforts de promotion de la paix par l'Afrique est le levier de la vraie construction du nouveau paradigme de notre sécurité collective.

La réforme en cours de l'Union africaine, portée par le Président Paul Kagamé et ses pairs du continent, vise à la doter des moyens politiques, juridiques et financiers de son indépendance.

Cette réforme, une fois réalisée, permettra à l'Afrique de prendre plus efficacement en charge les défis sécuritaires auxquels elle fait face.

Dans cet effort, nous inscrivons la prévention en tête de nos stratégies de promotion de la paix. Plutôt que de nous soumettre à ce que j'avais un jour appelé le « déterminisme gestionnaire » des crises, notre ambition est de réduire le risque de leur explosion.

Les défis auxquels l'Afrique est confrontée en ce domaine sont bien connus. Comment induire une amélioration de la gouvernance politique, renforcer la lutte contre la pauvreté et les exclusions? Plus nous ferons reculer ces fléaux, mieux nous assécherons les eaux où s'abreuvent terroristes et criminels, et mieux nous aiderons à construire le monde paisible dont nous rêvons pour l'Afrique.

La prévention puise dans un autre ressort, celui de notre attachement à des solutions africaines aux problèmes africains, loin des interférences

étrangères. A l'évidence, l'insistance sur ce principe ne saurait se confondre avec le rejet des principes universels de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Au-delà de la prévention, il s'agit aussi de renforcer nos mécanismes de médiation et de facilitation. Ils sont des leviers efficaces pour retisser le lien social dans les communautés affligées par la violence, l'exclusion et la mal gouvernance.

Dans toute cette œuvre multiforme, l'Afrique entend rester ouverte aux apports féconds de ses partenaires au premier rang desquels les Nations unies, l'Union européenne, l'Organisation de la Coopération islamique, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Ligue des Etats arabes. L'évaluation en cours de nos partenariats stratégiques est précisément appelée à enrichir cette relation.

La réunion tripartite Union africaine - Union européenne - Nations unies, inaugurée en septembre 2017 à New York, devrait amplifier ce partenariat pour la paix et lui donner les moyens adéquats pour faire face aux défis communs.

Un tel partenariat aux acteurs pluriels ne peut se construire en dehors d'une reconnaissance franche de la nécessaire appropriation de la chose africaine par les Africains, d'une adhésion, sans ambages, au leadership africain dans la promotion de la paix et de la sécurité pour le développement.

Ce n'est pas une exigence purement émotionnelle ou affective. C'est une exigence d'efficacité et de cohérence.

Je suis convaincu que ces principes trouveront l'écho qu'ils méritent tout au long des délibérations de ce Forum.

Je vous remercie.